

Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20101216-2010-12-16\_050-DE

Date de signature : 20/12/2010

Date de réception : 20/12/2010

**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

GD2010-12-16\_050



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick CHAUPUIS	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	
M. Didier MARTIN		

### *Membres absents :*

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Benoît BORDAT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Christophe BERTHIER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.
M. Gaston FOUCHERES	
M. Pierre PETITJEAN	
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Pôle de Gériologie interrégional - Demande de subvention de fonctionnement - Exercice 2010 - 2011**

L'agglomération dijonnaise portée par les chercheurs du CHU est fortement impliquée dans les questions de société liées aux effets du vieillissement. C'est fort de cette expérience que le projet de Pôle de Gériologie Interrégional a été lancé en 2009 sur lettre de mission de la Ministre de la Santé confiant à Olivier BOYER (ancien ARH de Bourgogne) la direction du projet en s'appuyant sur le travail déjà réalisé par l'association « le Gérontopôle » du Professeur PFITZENMEYER en Bourgogne et l'Institut Régional du Vieillissement (IRV) en Franche-Comté.

L'objectif est de fédérer les acteurs publics, associatifs et privés, du maintien à domicile, de la recherche, de la formation, des soins et des entreprises autour de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en contribuant au développement économique du territoire.

**Deux vocations essentielles**

- La recherche et sa valorisation industrielle par le développement d'interfaces entre recherche et industrie, la constitution d'équipes de taille suffisante pour être reconnues, la coopération accrue entre les deux CHU, pour in fine engendrer des retombées économiques ;
- La coordination des soins et une meilleure diffusion des bonnes pratiques par le développement de la formation et le transfert des compétences à l'ensemble des acteurs professionnels.

**Son organisation**

Sous la direction d'Olivier Boyer, le PGI BFC a mis en place :

- un Groupement d'Intérêt Economique chargé de la préfiguration du pôle et de son portage au plan institutionnel et financier. Il réunit 7 membres (les 2 CHU, les 2 universités, l'Association Gérontopôle de Bourgogne et l'IRV de Franche-Comté, le CARSAT ex-CRAM Bourgogne Franche-Comté) ;
- un Conseil d'Orientation présidé par le Maire de Besançon, Jean-Louis FOUSSERET, qui regroupe 70 partenaires et est chargé de la stratégie du pôle. C'est ce conseil qui valide les propositions des groupes de travail et confirme les orientations stratégiques.

Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne / Franche-Comté s'attache depuis son lancement à :

- Concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires (Vitagora, Pôle des Microtechniques, Gérontopôle de Sherbrooke...) ;
- Bâtir des projets collaboratifs stratégiques de Recherche et Développement ;
- Promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement sur des thématiques en lien avec la gériologie.

**Les premières réalisations**

- Création d'un club de chercheurs et d'entrepreneurs pour définir des pistes de travail communes et les besoins et apports de chacun : identification des axes de recherches en lien avec le vieillissement, il prépare des rencontres sur le thème de la nutrition ;

- Partenariat avec Vitagora, Welience Agro-Environnement, ARIA, le CSGA pour le montage d'un projet sur le marché des seniors et les entreprises, déposé à l'appel à projet de la DGCIS (Direction Générale de la Constitution de l'Industrie et des Services) et examiné par cette dernière en novembre 2010 ;
- De 1ers partenariats industriels avec SEB, PROTEOR ....

Exemples d'entreprises adhérentes : CenBiotech/CenNutriment, Glaxomithkline, Elancia, Korian, Novartis, Pfizer, Sanofi Aventis, Seb, Proteor ....

### Son financement

Les collectivités adhérentes, le CARSAT (qui, dans la phase de démarrage, a mis 100 K€) et les autres partenaires du pôle sont sollicités sachant que l'objectif affiché du pôle est de s'autofinancer à terme par la mise en oeuvre d'actions.

Les moyens humains du GIE sont une chargée de mission assistée d'une secrétaire.

Sur un budget prévisionnel 2011 de fonctionnement de 332 k€, les fonds publics sont appelés à hauteur de 80% soit 270 k€ répartis comme suit :

ARS	50 k€	
Les CR de Bourgogne et de Franche-Comté	80 k€	40 k€ chacun
Les CG	80 k€	10 k€ chacun
Autres collectivités, dont GD, Besançon, Montbéliard	60 k€	20 k€ chacun

Par courrier en date du 18 octobre dernier, le PGI BFC sollicite l'agglomération dijonnaise à hauteur de 20.000 €, au titre du fonctionnement du pôle pour la période de novembre 2010 à décembre 2011.

Compte tenu de l'intérêt présenté par le Pôle de Gérontologie interrégional tant pour l'agglomération que pour la commune de Dijon, la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise proposent de lui apporter un soutien financier au titre de sa première année de fonctionnement, à hauteur de 20.000 €, soit 10.000 € chacun.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** au GIE de préfiguration du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté, aux côtés de la Ville de Dijon et des autres collectivités territoriales, une subvention de 10.000 € au titre de sa première année de fonctionnement, soit la période novembre 2010 – décembre 2011 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

## 2. Budget prévisionnel du PGI BFC

Exercice 2010-2011 date de début : **01 novembre 2010** date de fin : **31 décembre 2011**

CHARGES	MONTANT <sup>(2)</sup> en euros	PRODUITS <sup>(1)</sup>	MONTANT <sup>(2)</sup> en euros
<b>60 – Achat</b>	<b>67 900</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>20 700</b>
Achats d'études et de prestations de services	58 500	Prestations de services	12 300
Achats non stockés (eau, énergie, ...)		Vente de marchandises	
Fournitures non stockées de matières et fournitures	1 000	Produits des activités annexes	1 600
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000		
Autres fournitures	5 400	Convention mise à disposition	6 800
<b>61 – Services extérieurs</b>		<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>295 000</b>
Sous-traitance générale	<b>19 000</b>	Etat : ARS	50 000
Locations	14 500	-	
Entretien et réparation	2 000	Région(s)	80 000
Assurance	1 000	-	
Documentation	2 500	-	
Divers		Département(s)	80 000
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>60 600</b>	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	35 000	Commune(s)	60 000
Publicité, publication	3 000	-	
Déplacements, missions	13 200	-	
Frais postaux et de télécommunications	6 200	Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires, autres	3 200	-	
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>18 000</b>	-	
Impôts et taxes sur rémunération	17 000	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	1 000	CNASEA (emplois aidés)	
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>164 700</b>	Autres recettes (industriels)	25 000
Rémunération des personnels	109 400	-	
Charges sociales	53 300	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>17 000</b>
Autres charges de personnel (formation)	2 000	Dont cotisations	17 000
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>77 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>1 500</b>	<b>79 – transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>332 700</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>332 700</b>
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>332 700</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>332 700</b>

**Le PGI BFC sollicite une subvention de 20 000€ sur cette période.**

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros